

Avarie routière - Formulaire de demande de règlement pour service pour vitre

Autorisation n° _____

Télécopieur : (780) 417 0935

Date _____

Informations sur le propriétaire

Nom du détenteur du certificat		Téléphone (maison)	Téléphone (travail)	
Adresse		Ville	Province	Code postal

Informations sur le véhicule

Année	Marque	Modèle	Numéro d'identification du véhicule	
Numéro de certificat		Date d'achat	Kilométrage à l'achat	Kilométrage lors de la demande de règlement

Atelier de réparation

Nom du concessionnaire		Personne à contacter	Téléphone	Télécopieur
Adresse		Ville	Province	Code postal

Information sur la demande de règlement

Pare-brise Phares Phares antibrouillard Feux de position Feux arrière

<input type="checkbox"/> Remplacement de pare-brise	<input type="checkbox"/> Réparation de pare-brise <input type="checkbox"/> Réparation d'éclairage	<input type="checkbox"/> Remplacement d'éclairage
Estimation :	Estimation :	Estimation :
Pièce n° _____	Coût de la réparation _____ \$	Pièce n° _____ \$
Coûtant (\$) _____ \$	Sous-traitance _____ \$	Coûtant _____ \$
Majoration du coût _____ \$	Majoration de la sous-traitance _____ \$	Majoration du coût _____ \$
Durée des travaux _____		Durée des travaux _____
Coût des travaux _____ \$		Coût des travaux _____ \$
TPS + TVH _____ \$	TPS + TVH _____ \$	TPS + TVH \$ _____ \$
Total _____ \$	Total _____ \$	Total \$ _____ \$

Acheminez le **formulaire dûment complété**, le **bon de travail signé** ainsi que des **photos** du dommage par courriel ou par télécopieur à **tireclaim@firstcanadian** ou **780 417-0935** afin d'obtenir une approbation pour tout remplacement

« Éclairage » inclut les phares, les feux arrière, les phares antibrouillard et les feux de position.

« Éclairage endommagé » qui n'est plus en bon état de marche en raison d'un dommage causé par une avarie routière.

Remboursement jusqu'à concurrence de 100 \$ pour la 1ère visite de réparation de pare-brise et de 20 \$ pour la seconde

Remboursement jusqu'à de 300 \$ (taxes comprises) pour le remplacement de pare-brise (limite de 2 par entente)

Majoration du coût maximale de 30% pour les remplacements (ne pas excéder le PDSF)

Toute réparation sous-traitée dans un autre atelier de réparation est sujette à une **majoration du coût maximale de 10%**

Acheminez la facture de réparation du pare-brise par courriel ou par télécopieur afin d'obtenir un remboursement

Détails de l'incident (doit être complété par le propriétaire du véhicule)

Signature du propriétaire	Représentant du dépt. de service	Représentant autorisé First Canadian
Date	Date	Date